



Planification stratégique 2021

Version décembre 2021

Positionnement de l'AQLPH

L'AQLPH est un organisme à but non lucratif qui vise à regrouper les différentes instances régionales pour le loisir des personnes handicapées (IRLPH) et promouvoir le loisir pour les personnes handicapées. Incorporé en 1978, l'AQLPH a évolué à travers les années afin de se positionner comme un incontournable dans le milieu. Elle regroupe des intervenants de toute la province.

L'AQLPH crée des partenariats tout autant dans le milieu du loisir québécois que dans la sphère de l'accessibilité au loisir pour les personnes handicapées. Parmi les nombreux partenaires de l'AQLPH, on retrouve le ministère de l'Éducation du Québec, le Conseil québécois du loisir, le Regroupement loisir et sport du Québec, l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), pour ne nommer que ceux-ci.

Cela dit, le noyau des échanges et partenariats se situe dans le réseau des IRLPH, qui sont les instances de première ligne avec qui et pour qui l'AQLPH porte sa mission.

Un examen de l'écosystème de l'organisation fait par la firme PC a démontré que l'AQLPH possédait une grande crédibilité dans le milieu et un positionnement fort face aux instances gouvernementales. Le volet recherche et développement de connaissances, de même que les outils développés au fil du temps constituent également une force majeure de l'AQLPH.

Les plus grandes opportunités d'amélioration résident dans les efforts à déployer pour remplir la mission et la refonte de la structure organisationnelle. L'amélioration des communications internes et externes est à considérer. L'équipe doit travailler à recentrer sa mission et concentrer ses actions pour remplir celle-ci. La direction doit être présente et en soutien à l'équipe dans la réalisation de cette cible.

Les membres souhaitent être consultés et impliqués dans les projets afin d'y contribuer et de les porter dans leur région. Les démarches en vase clos ne sont plus d'actualité et les membres souhaitent voir une concertation du milieu portée par l'AQLPH.

Finalement, il est impératif pour les membres, l'équipe et les partenaires que les mécanismes de communication changent et tendent vers une plus grande transparence et une meilleure accessibilité.

Mission

L'AQLPH regroupe, concerté, représente et outille les acteurs clés des différentes régions du Québec œuvrant à l'accessibilité aux loisirs pour les personnes handicapées en se positionnant comme leader et facilitateur.

Vision

L'AQLPH se veut le pôle de référence en matière de loisir pour les personnes handicapées ainsi que la voix du réseau des instances régionales, de ses membres et de ses partenaires favorisant un rayonnement provincial et l'inclusion de la personne handicapée dans toutes les sphères du loisir.

Valeurs

Leadership : L'AQLPH exerce un rôle de référence dans le milieu du loisir pour les personnes handicapées. Avec la rigueur et l'expertise au cœur de ses actions, l'AQLPH met de l'avant excellence et innovation.

Concertation : Dans une volonté de rassembler tous les intervenants de la province, l'AQLPH se positionne comme un facilitateur dont les actions de soutien et les initiatives favorisent la collaboration et les échanges harmonieux. L'AQLPH s'assure de consulter ses membres, d'être à leur écoute et de prendre en charge le partage et la transmission des connaissances de manière régulière et efficace.

Accessibilité : L'AQLPH prône l'accessibilité à tous dans toutes les sphères d'interventions de l'organisation. Par accessibilité, nous comprenons autant l'accès physique à nos locaux; la disponibilité et la joignabilité de notre équipe; la facilité de consultation de nos outils et publications que le travail fait par l'AQLPH et ses membres pour favoriser l'accessibilité à une participation sociale pleine et active pour les personnes handicapées.

Respect : L'AQLPH considère le respect comme la base de toutes les relations établies et entretenues. Nous adhérons au principe de transparence dans nos échanges et de respect de l'intégrité physique et morale des personnes.

Bienveillance : Dans une perspective de placer l'être humain au cœur de nos actions, l'AQLPH choisit de se placer dans des dispositions favorables à l'égard de tous les interlocuteurs et de toutes les situations qu'elle rencontre, peu importe la nature de ceux-ci.

Objectifs stratégiques

L'AQLPH a choisi trois objectifs stratégiques à mettre de l'avant d'ici 2024.

1. Être le pôle de référence nationale en matière d'innovation, de développement et de transfert des connaissances pour l'accessibilité au loisir des personnes handicapées.
2. Créer, développer, maintenir et consolider des relations durables et de confiance avec nos membres et nos partenaires.
3. Soutenir la diffusion des services, des programmes et des priorités du milieu en lien avec le loisir des personnes handicapées.

Objectifs spécifiques

1. Être le pôle de référence nationale en matière d'innovation, de développement et de transfert des connaissances pour l'accessibilité au loisir des personnes handicapées.
 - 1.1. Revoir la structure organisationnelle de l'AQLPH et maximiser les ressources afin de répondre aux attentes des membres et du milieu;
 - 1.2. Réaliser des projets de recherches visant l'avancement des connaissances du loisir pour les personnes handicapées;
 - 1.3. Constituer une banque de projets à mettre de l'avant lorsque l'occasion se présentera;
 - 1.4. Effectuer une veille stratégique;

- 1.5. Contribuer activement aux comités nationaux en apportant notre expertise dans le loisir pour les personnes handicapées.
2. Créer, développer, maintenir et consolider des relations durables et de confiance avec nos membres et nos partenaires.
 - 2.1. Établir un lien de confiance avec nos membres et nos partenaires existants;
 - 2.2. Créer des opportunités de collaboration en approchant de nouveaux partenaires;
 - 2.3. Évaluer et nommer les événements incontournables pour l'AQLPH et déterminer le meilleur représentant pour ceux-ci;
 - 2.4. Mettre en place des mécanismes d'échange;
 - 2.5. Promouvoir des projets innovants qui placent en relation différents membres et partenaires.
3. Soutenir la diffusion des services, des programmes et des priorités du milieu en lien avec le loisir des personnes handicapées.
 - 3.1. Mettre en place un système de communication efficace, compris et utilisé par les membres et les partenaires;
 - 3.2. Privilégier une approche stratégique afin d'exercer un leadership positif pour permettre le rayonnement des connaissances et de l'expertise de l'AQLPH et du réseau des IRLPH;
 - 3.3. S'assurer de faire le transfert des connaissances issues des implications et des projets de recherche de l'AQLPH en misant sur la vulgarisation et l'appropriation du contenu;
 - 3.4. Favoriser le maillage des différents intervenants du milieu.